

COMITÉS DE SUIVI

DE QUESTERRE

Compte rendu de la rencontre
du comité de suivi n° 4
Bécancour-Ouest



12 décembre 2022

Table des matières

Table des matières.....	1
Informations générales	2
1. Présentation des participants	3
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	3
3. Mot de bienvenue.....	4
4. Présentation des activités sur les puits couverts par le territoire	4
5. Varia, questions et suggestions.....	7
6. Fin de la rencontre.....	7

Informations générales

Date : 12 décembre 2022	Durée : 11h01 à 11h35
Endroit : Réunion virtuelle (Microsoft Teams)	
Personnes présentes Membres ▪ M. Ghyslain Baril, directeur - Service de l'urbanisme et de l'environnement – Ville de Bécancour ▪ M. David Bernard, directeur – Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki ▪ M. René Bérubé, propriétaire foncier ▪ M^{me} Lucie Carré, directrice générale - Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec ▪ M^{me} Julie Dumont, directrice - Service de l'aménagement – MRC de Bécancour Questerre ▪ M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur) ▪ M. Michael Binnion, président et chef de la direction ▪ M. Ken Phillips, responsable de la surveillance ▪ M. Rick Tityk, vice-président - Terre Association de l'énergie du Québec (AEQ) ▪ M. Éric Tétrault, président-directeur général Pilote groupe-conseil ▪ M. Matthew Conway	
Ordre du jour 1. Présentation des participants 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 3. Mot de bienvenue 4. Présentation annuelle 5. Varia, questions et suggestions 6. Fin de la rencontre	

Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions

1. Présentation des participants

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du comité, M. Boudeweel-Lefebvre précise que la rencontre a pour objet de permettre à Questerre de remplir, voire de dépasser les obligations légales qui lui incombent, notamment en échangeant avec les membres afin de répondre à leurs interrogations ou leurs préoccupations ainsi qu'à leurs besoins en information. Bref, Questerre souhaite prendre le pouls du terrain. Il mentionne que les représentants de l'entreprise sont M. Michael Binnion, président et chef de la direction, M. Rick Tityk, vice-président – Terre dont les responsabilités portent sur les terrains, les licences, les permis et les demandes d'autorisation ainsi que M. Ken Phillips, responsable de la surveillance, des inspections et de l'entretien.

Il souligne la présence de M. Éric Tétreault, président-directeur général de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ) qui précise que l'Association représente des entreprises, des investisseurs des sous-traitants et tous ceux qui souhaitent développer toutes sortes de projets d'énergie au Québec. Questerre est membre de l'AEQ et M. Tétreault réitère sa disponibilité pour répondre aux questions et échanger avec les membres.

Après avoir souligné également la présence de M. Matthew Conway de la firme Pilote groupe-conseil, M. Boudeweel-Lefebvre invite les participants à se présenter tour à tour.

Sont présents M. Ghyslain Baril, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Bécancour, M. David Bernard, directeur du Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, M. René Bérubé, propriétaire foncier, M^{me} Lucie Carré, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec ainsi que M^{me} Julie Dumont, directrice - Service de l'aménagement – MRC de Bécancour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Boudeweel-Lefebvre présente l'ordre du jour de la rencontre.

1. Présentation des participants
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation annuelle
 - Rappel – Présentation de Questerre
 - Règlements du Québec et modification à la *Loi sur les hydrocarbures*
 - Rappel – Territoire couvert par le comité
 - Entretien et surveillance
 - Mesures de sécurité
 - Historique des travaux réalisés
 - Activités du comité
 - Contact
4. Varia, questions et suggestions
5. Fin de la rencontre

M. René Bérubé en propose l'adoption, secondé par M^{me} Julie Dumont. L'ordre du jour est adopté.

M. Boudeweel-Lefebvre invite M. Michael Binnion à prendre la parole.

3. Mot de bienvenue

Questerre travaille au Québec depuis longtemps. Elle a entrepris un virage afin de devenir une entreprise de technologies propres et met l'accent sur l'innovation pour que le Québec devienne un leader en la matière. Elle prône l'utilisation de ces technologies pour améliorer la production et la consommation de gaz naturel.

Les dirigeants de Questerre sont les meilleurs experts au monde en ce qui concerne la géologie du Québec et donc pour réaliser des projets pilotes relatifs à des technologies comme le captage du carbone, au gaz propre et à l'hydrogène.

Aujourd'hui, l'entreprise présente une mise à jour de ce qu'elle fait au Québec, en particulier ses actions dans le secteur au cours de l'année et le maintien de ses licences.

M. Binnion a longtemps toujours cru que le plus difficile était de trouver des ressources naturelles et, par la suite, de convaincre les gens. Aujourd'hui, il est d'avis que le plus difficile est de finaliser les projets.

Pour Questerre, 2023 comporte un nouveau défi, soit d'utiliser sa capacité au bénéfice de l'environnement, de l'économie et des gens du Québec. C'est pour cette raison que beaucoup de travail est fait localement et avec les Premières Nations afin d'atteindre l'acceptabilité sociale au Québec. Les efforts continus de l'entreprise à cet égard portent des fruits et M. Binnion est convaincu que l'approche de Questerre est bonne pour le Québec.

Il croit que ce serait une erreur pour le Québec de tourner le dos aux technologies d'avenir qui seront bientôt utilisées ailleurs. À ses yeux, nous avons une chance de faire notre marque et il faut la saisir.

Les projets de Questerre au Québec ne sont pas terminés et l'entreprise s'emploie toujours à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les plans de la production et de la consommation. Le principe « zéro émission nette » est un objectif atteignable et le Québec doit en profiter. C'est pour cette raison que Questerre entend continuer à travailler en collaboration avec les communautés.

M. Binnion rappelle aux membres du comité de suivi qu'ils doivent examiner le travail de l'entreprise et l'évaluer. Il veut continuer à travailler avec eux dans un bon esprit et dans la transparence la plus complète. Son message est le suivant : « Soyons ensemble des leaders pour le Québec ».

Tout en les remerciant pour le temps appréciable qu'ils consacrent bénévolement, il leur souhaite ses meilleurs vœux saisonniers.

4. Présentation des activités sur les puits couverts par le territoire

M. Boudeweel-Lefebvre remercie M. Binnion et aborde les éléments de contenu de la rencontre.

Rappel – Présentation de Questerre

▪ Description de l'entreprise

- Questerre est une entreprise de technologie et d'innovation énergétiques qui cherche à développer des projets carboneutres.
- Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec au Canada, ainsi que dans le Royaume de Jordanie.

▪ Mission

Grâce aux nouvelles technologies propres et à l'innovation pour produire et utiliser l'énergie de manière responsable, Questerre souhaite soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement naturel.

▪ Vision

- Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'économie, l'environnement et la société.
- Questerre est engagée à faire preuve de transparence et à respecter l'opinion de la communauté.

Règlements du Québec et modifications à la Loi sur les hydrocarbures

- Cadre légal dans lequel s'inscrivent les comités de suivi.
- Objectif → Favoriser l'implication de la communauté locale dans l'ensemble du projet d'exploration.

Rappel - Territoire couvert par le comité

- Comité Bécancour-Ouest → Licences d'exploration 2006PG907 (144,24 km²), 2008PG967 (117,81 km²), 2008PG968 (160,29 km²) et 2008PG969 (171,57 km²).
- Questerre est l'opérateur désigné sur ces licences (c.-à-d. la seule compagnie pouvant entreprendre des travaux).
- L'ancien propriétaire (Repsol) a foré trois (3) puits sur la licence 2006PG907.

Entretien et surveillance

- Surveillance hebdomadaire des puits sans qu'aucun problème n'ait été signalé.
- Au printemps, contrôle hebdomadaire des mauvaises herbes sur le terrain où se trouvent les puits; aucun produit chimique n'est utilisé.
- Questerre travaille au renouvellement des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) relatives aux puits.

Mesures de sécurité

- Inspections hebdomadaires du site et des puits par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour des puits et blocs de béton.
- Vannes des têtes des puits enchaînées et cadenassées.

Historique des travaux réalisés sur le puits A252

- 2009 → Aménagement d'un site de forage sur le territoire (superficie initiale d'un hectare).
- 2006 → Forage (puits vertical).
- 2008 → Complétion et évaluation.
- 2009 → Remise en état de 70 % de la superficie initiale du site et du chemin d'accès.
- 2019 → Élimination de la pression détectée à la tête du puits dans le cadre du programme d'inspection.
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire jusqu'à nouvel ordre.

Historique des travaux réalisés sur le puits A277

- 2009 → Aménagement d'un site de forage sur le territoire (superficie initiale d'un hectare).
- 2009 → Forage (puits horizontal).
- 2010 → Complétion et évaluation.
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire jusqu'à nouvel ordre.

Historique des travaux réalisés sur le puits A283

- 2009 → Aménagement du site de forage multipuits sur le territoire (superficie de 150 m x 160 m + aire d'entreposage de sol arable, pour un total de 8 600m²).
- 2009 → Forage (puits horizontal non complété).
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire jusqu'à nouvel ordre.

Activités du comité

- Comité mis en place par Questerre en 2019.
- Production de comptes rendus des réunions et de rapports annuels en 2019, 2020 et 2021.

- Ensemble de la documentation en lien avec les activités du comité disponible pour consultation dans la section publique du site web dédié <https://comite-suivi-questerre.ca/>.
- Publication de tous les autres documents d'intérêt public (annonces, avis de travaux, etc.) sur le site web dédié.
- Documents officiels sur les licences disponibles dans la section privée du site web réservé aux membres du comité.

Contact

En plus d'organiser la rencontre et de recueillir les informations, Pilote groupe-conseil fait le lien entre le comité et la direction de l'entreprise.

5. Varia, questions et suggestions

- a. *M. Bérubé mentionne que la compagnie TechnoRem demande à avoir accès au puits A277.*

M. Phillips précise qu'il s'agit de la compagnie mandatée par le MERN pour installer des puits de surveillance sur l'ensemble des sites.

- b. *M. Bérubé demande si la compagnie a le droit d'avoir accès à la plateforme pour effectuer ses travaux ou si elle doit demeurer en dehors de la plateforme.*

M. Tityk mentionne que des discussions ont eu lieu avec la compagnie et que des tests doivent être effectués à la fois sur le site et en dehors du site.

M. Phillips ajoute qu'à ce jour des piquets ont été installés par la compagnie sur le lot et que des puits d'observation pour effectuer les tests demandés par le ministère devraient être forés après le mois de mars.

M. Tityk mentionne que Questerre a demandé à TechnoRem de l'informer à l'avance des travaux à effectuer sur les sites, et ce, pour des raisons de sécurité. Il s'attend à ce que cette communication se fasse.

M. Phillips ajoute que la compagnie devrait normalement lui téléphoner avant de se rendre sur les sites, afin qu'il puisse être présent sur place au nom de Questerre.

6. Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les membres de leur implication dans le comité et de leur participation.

La rencontre prend fin.